



Procès Verbal

Conseil Municipal, le jeudi 3 avril 2025 à 19h30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 19

Quorum : 15

PRESENTS : M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège

EXCUSES : M. ANDOUCHE Rita par pouvoir à Mme DESSEIN Martine, M. DUVERT Jérôme par pouvoir à M. BENAMEUR Adam, M. GRESS Geoffrey par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, M. LATACZ Tanguy par pouvoir à Mme WAQUET Nadège, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. HANNUS Bertrand, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine par pouvoir à Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme RUYSEN Sylvie par pouvoir à Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Président de séance : BELABBES Hiazid

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024

La séance est ouverte à 19 heures 30.

Hiazid BELABBES : Je vous souhaite à tous la bienvenue lors de ce dernier Conseil municipal un peu particulier, puisque c'est le dernier de notre cher DGS, Éric BAUDIN, qui nous quitte pour d'autres aventures.

Suite à ce départ, il y a une arrivée : celle de Gilles JOLY, qui sera le prochain DGS de la ville de SANTES. Je lui souhaite la bienvenue, au nom des Santois. Gilles JOLY est le DGS de la ville de Monnetier-Mornex, près de Thonon-les-Bains. Je lui laisse se présenter.

Gilles JOLY : Merci, Monsieur le maire, de votre accueil. Bonsoir à tous. Je suis marié et j'ai deux enfants. J'ai grandi à Faches-Thumesnil et à Lille. Je suis DGS en collectivité depuis de nombreuses années. Mon dernier poste occupé était au sein du secteur communal, dans le périmètre rapproché du pôle métropolitain du grand Genève. A mon actif, j'ai l'aménagement du pôle multimodal de transport de Thonon-les-Bains, avec la mise en service du train transfrontalier Léman express. J'ai une solide expérience dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme. J'ai été formateur au CNSPT et à l'Observatoire des élus locaux, pendant de nombreuses années, en finances publiques et en droit public. Je reviens dans ma région d'origine avec plaisir. Je remercie Éric BAUDIN du travail que nous faisons en ce moment, c'est-à-dire la prise en compte des dossiers de la commune. Ma prise de fonction est programmée le 16 décembre.

Hiazid BELABBES : Les élus ont reçu, de ma part, un document sur la sensibilisation et la mise en application des conflits d'intérêt, qui vous explique en quoi vous devez vous en prémunir. J'ai rencontré le Préfet et les instances de la MEL, qui m'ont demandé de les mettre en place, rapidement, au sein de notre Conseil municipal. Personne n'est en situation de conflit d'intérêt, il n'y a donc pas de départ ; de mon côté, il y en a une, et je vais donc me déporter au sujet de la cinquième délibération : la participation communale aux classes de découvertes. Elle concerne toutes les écoles, en particulier Notre-Dame/Sainte-Thérèse où ma fille est scolarisée. Je vais donc sortir et laisser l'adjointe à l'enfance œuvrer et porter le vote, je reviendrai par la suite. Je vous demande s'il y a un conflit d'intérêt sur une délibération ? Non.

L'appel est fait par Adam BENAMEUR.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2024

Hiazid BELABBES : Avez-vous des observations ou remarques à apporter à ce PV ?

Odile LECLERCQ : Dans ce procès-verbal, il est rappelé que certaines données nous seraient communiquées ; or, depuis le dernier Conseil municipal, nous ne les avons pas eues : sont-elles à attendre à l'occasion de cette réunion ?

Hiazid BELABBES : Pouvez-vous préciser de quelles données il s'agit ?

Odile LECLERCQ : Page 3, il avait été évoqué la surface cumulée des surfaces qui changeaient, de zonage agricole en récréatif : quel est le chiffre ?

Hiazid BELABBES : Je ne l'ai pas encore obtenu, je l'attends.

Odile LECLERCQ : Vous nous tiendrez donc au courant, de vive voix ou par écrit ?

Hiazid BELABBES : De vive voix, je le dirai au prochain Conseil.

Odile LECLERCQ : Il avait aussi été évoqué l'impact de la revalorisation salariale suite à la création de certains postes, quel est-il ?

Page 6, il avait été évoqué le logiciel informatique qui était renouvelé et le montant, qui ne figure pas.

Hiazid BELABBES : Je vous demande d'approuver le PV, l'objet n'est pas de répondre aux questions, est-ce que le PV est juste ?

Odile LECLERCQ : Le montant avait été mentionné.

Hiazid BELABBES : Il faut donc l'ajouter, parce qu'il avait été évoqué ?

Odile LECLERCQ : Tout à fait.

Cela me permet de faire la transition avec le fait que, dans le procès-verbal du 20 juin, devaient être ajoutées, pages 3 et 9, deux mentions, qui ne figurent pas dans l'envoi à la Préfecture et le PV qui a été mis en ligne sur le site de la commune.

Éric BAUDIN : J'ai réécouté la transcription, qui est faite mot par mot.

Odile LECLERCQ : Avant de voter, il me semble normal que le PV soit complet.

Hiazid BELABBES : Pour celui du 26 septembre, vous êtes d'accord avec le fait qu'il n'y a rien à modifier et qu'il y a seulement à répondre à des questions ?

Odile LECLERCQ : Oui, tout à fait.

Hiazid BELABBES : D'autres éléments ?

Catherine DELABRE : Tu as dit que nous avons accès au parc du château de la Rache, mais ce n'est pas le cas.

Hiazid BELABBES : Nous sommes allés visiter ce parc, qui n'est pas en libre accès. Si nous avons récupéré la surface, avec la MEL, l'accès aurait été libre.
Le procès-verbal du Conseil municipal du 26 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Détermination du nombre de postes d'adjoints suite à la démission du 8^{ème} adjoint

Hiazid BELABBES : Le 1^{er} octobre, Frédéric MARESCAUX a fait savoir au Préfet qu'il souhaitait démissionner, pour des raisons de santé, de son poste d'adjoint, et rester conseiller municipal. C'est un des élus les plus fidèles, il a fait trois mandats et a été adjoint à différents postes. Je lui souhaite le meilleur, c'est un crève-cœur de ne pas le voir auprès de nous.

J'ai décidé de ne pas nommer de huitième adjoint. Frédéric était adjoint à la culture. L'organisation est assurée par Catherine DELABRE. En matière de remplacement d'adjoint, il y a une parité à respecter : dans le cas présent, il nous faudrait un adjoint à la culture masculin. Catherine gère la partie politique de la culture, l'équipe est assez abondante : nous tenons le choc.

Isabelle TAQUET : Des commissions culture vont-elles se mettre en place ?

Hiazid BELABBES : Elles ne sont pas obligatoires. Notre organisation nous évite d'avoir une commission culture. Nous allons continuer selon le rythme et la façon de travailler actuels.

Odile LECLERQ : Est-ce que nous pourrions avoir un budget annuel des indemnités des élus ?

Hiazid BELABBES : Oui, bien sûr. Elles n'ont pas changé depuis le départ.

Odile LECLERCQ : C'est une information qui doit être donnée avant le budget.

Hiazid BELABBES : Pas de crainte, nous vous la donnerons.

3. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Adam BENAMEUR : Cette délibération nous permet d'engager des dépenses d'investissement, avant de voter le budget. C'est plafonné, cela correspond à 25 % de ce que nous avons prévu pour l'an dernier. Si des dépenses sont réalisées, nous vous en informerons à l'occasion des prochains Conseils municipaux.

Odile LECLERCQ : Quels sont les projets d'ici-là, est-ce que ce n'est pas l'occasion de nous présenter un tout petit peu ce qu'il pourrait se passer et ce que pourriez avoir à investir d'ici mars ?

Adam BENAMEUR : Nous aurons un détail dans le Rapport d'orientation budgétaire. Globalement, cette année, en dépenses d'investissement, nous sommes à 1,3 million d'euros, dont 300 000 euros de remboursements de nos emprunts. Ensuite, il y a le skate-park, qui a été livré il y a plusieurs mois, qui a coûté 630 000 euros. Nous avons des investissements classiques, dans le cadre de notre marché de chauffage avec DALKIA. Nous avons la rénovation des ateliers techniques, qui a coûté 70 000 euros.

Nous avons également les achats classiques d'une collectivité : rachat d'un nouveau serveur, construction de la rampe d'accès en bas de l'entrée du CCAS. Globalement, tout cela représente un million d'euros. Pour l'année prochaine, nous n'allons peut-être pas engager la majeure partie des dépenses au début. L'éclairage public va intervenir au cours du premier semestre, il représente plus d'un million d'euros. Nous aurons également les

plantations pour la place HENNION, en janvier. Le marché du chauffage va être renouvelé, avec des investissements qui sont prévus. Il y a également le sujet Sainte-Thérèse, pour lequel nous convoitons le terrain et les murs.

L'autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget est adoptée à l'unanimité des votants.

4. Modification du tableau des effectifs (création et suppression de postes)

Adam BENAMEUR : Nous créerons, à compter du 9 décembre, un poste d'attaché principal : le grade de Gilles JOLY. Nous supprimerons, à compter du 16 décembre, un poste d'attaché territorial.

Eric BLONDEL : Quand vous faites des mouvements de postes, j'aimerais bien que nous nous posions la question de l'augmentation ou la réduction de la masse salariale.

Hiazid BELABBES : Est-ce que vous pensez que nous ne nous la posons pas ?

Le premier élément est d'avoir, au poste de DGS, quelqu'un de compétent, qui permette de répondre à l'ensemble des missions qui lui sont confiées, pour le plus grand profit de la commune. Huit personnes se sont présentées pour ce poste, Monsieur JOLY est arrivé en tête avec un autre DGS. Nous l'avons choisi, parce qu'il a fait l'effort d'être présent en tuilage et durant ses congés. Nous regardons, évidemment, ce que cela coûte à la commune : entre le DGS qui part et celui qui arrive, le coût est similaire. Monsieur JOLY a été raisonnable par rapport à sa compétence.

Adam BENAMEUR : Cette délibération n'alourdit pas, forcément, les charges.

Eric BLONDEL : Nous pouvons aussi imaginer des économies.

Adam BENAMEUR : Quand un agent monte en grade, nous ouvrons et fermons un poste : l'impact financier est minime. Quand nous recrutons un personnel supplémentaire, nous en informons le Conseil municipal.

Eric BLONDEL : Nous avons une ou deux commissions des finances par année, au moment des budgets. Il serait intéressant d'en avoir d'autres, pour connaître l'avancement et le coût de ces mouvements.

Adam BENAMEUR : Nous en avons réuni une quand nous avons fait l'emprunt.

La modification du tableau des effectifs (création et suppression de postes) est adoptée à l'unanimité des votants.

5. Participation communale aux classes découvertes

Hiazid BELABBES : Je suis en déport, il y a un risque de conflit d'intérêt, je vous laisse donc débattre avec Audrey HECQUET.

Audrey HECQUET : Depuis plusieurs années, la municipalité soutient les enseignants dans leurs projets pédagogiques, notamment quand ils partent en classe de découverte, en versant une subvention de 110 euros par enfant santonais dans la limite de 50. Cette année, l'école Notre-Dame/Sainte-Thérèse a choisi le cycle 2 - CP, CE1, CE2 - pour aller en Baie de Somme : soit 59 élèves santonais. L'objet de la délibération est de fixer la limite à 60 enfants, afin que tous puissent bénéficier de cette subvention.

Odile LECLERCQ : Est-ce que le budget lié au transport est plus important au fil des années ?

Audrey HECQUET : La directrice a réussi à trouver un tout-en-un, y compris avec le transport. Le nombre d'enfants, qui est conséquent, fait baisser le coût global. La hausse des transports ne se ressent pas trop dans le budget global.

La participation communale aux classes découvertes est adoptée à l'unanimité des votants.

6. Délibération relative à l'instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) pour la filière police

Adam BENAMEUR : Cette délibération concerne les primes qui sont versées aux deux policiers municipaux. La prime en vigueur est l'ISF : Indemnité spéciale de fonction. Elle a vocation à disparaître et sera remplacée, à compter du 1^{er} janvier, par l'ISFE. L'impact budgétaire est le même, c'est une délibération technique.

Hiazid BELABBES : Je tiens à signaler l'excellent travail qui est fait par nos deux policiers, qui sont un peu partout, en réponse à des problèmes de sécurité et de bien vivre à SANTES. Ils assurent aussi les réquisitions des caméras. Je suis très heureux, et, surtout, en confiance.

Eric BLONDEL : Il aurait été intéressant de nous dire que c'était le même coût et un remplacement, parce que je suis attentif à la masse salariale et vous l'êtes aussi par rapport aux dotations de l'Etat. La masse salariale continue à augmenter dans les comptes, elle représente 56 % des dépenses de fonctionnement de la commune. Si les dotations de l'Etat diminuent, il faudra trouver des sources d'économies.

Hiazid BELABBES : Nous avons atteint le maximum du budget de fonctionnement et de la part du personnel, les agents le savent. Il y a des départs au sein des services techniques, mais il n'y a pas de remplacement : c'est, pourtant, le secteur sur lequel les habitants sont les plus regardants. Je reçois beaucoup de messages, disant : ce n'est pas propre.

J'ai déjà anticipé le fait que ce sera compliqué en matière de finances publiques, en particulier au niveau du personnel : je réduis la masse salariale. En contrepartie, je renforce le pôle compétences ; c'est-à-dire que les agents partent en formation, et il y aura un budget d'aide au départ en formation. Un agent municipal fait partie des dix personnes retenues pour la formation à l'instruction des sols à l'INET de Dunkerque, il était avant au sein du service entretien. C'est une personne dotée d'une grande compétence et d'une grande opiniâtreté en matière de travail. Nous n'avons pas d'instructeur des sols, c'est fait

par la MEL. Grâce à cet agent, nous aurons une instruction des sols propre à SANTES : c'est une sacrée réussite, dont je suis très fier.

SANTES offre aussi beaucoup de services à sa population : nous avons repris La Poste, il y a des services culture et crèche, nous avons deux centres de loisirs.

La délibération relative à l'instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (IFSE) pour la filière police a été adoptée à l'unanimité des votants.

7. Tarif location des salles à compter du 1^{er} janvier 2025

Martine DESSEIN : Il n'y a pas de changement, c'est un ajout. Pour une famille qui est extérieure à SANTES et qui souhaite se réunir dans une salle suite à un décès, nous avons instauré un tarif à l'heure : 90 euros. Pour les familles santoises, c'est gratuit.

Odile LECLERCQ : Quelle est la salle ?

Martine DESSEIN : Simone VEIL ; et, si elle n'est pas libre, nous proposons la salle DIVERTIMENTO.

Odile LECLERCQ : Il y a deux tarifs à la journée, 450 et 550 euros ; alors que, avant, il n'y avait qu'un seul tarif.

Martine DESSEIN : Pour la salle municipale, nous obligeons à prendre un gardiennage : 100 euros, sachant que la commune prend en charge 50 euros.

Hiazid BELABBES : Le gardien a l'obligation de fermer à partir d'une certaine heure.

D'autres questions ?

Odile LECLERCQ : Oui, il y a un tarif pour le personnel communal et le CCAS et il est précisé : actifs, élus, retraités. C'est les élus du CCAS ?

Éric BAUDIN : Les élus, en général.

Odile LECLERCQ : Il n'y a pas de conflit d'intérêt ?

Hiazid BELABBES : Non. Il y a un vote général, que nous appliquons aussi aux élus ; si vous estimez qu'il ne faut pas leur appliquer, il suffit de le voter.

Il y a un conflit d'intérêt quand vous défendez deux positions : en tant qu'élus, et autre. Dans le cas présent, vous ne défendez qu'une seule position : celle de l'élus.

Le tarif location des salles à compter du 1^{er} janvier 2025 est adoptée à l'unanimité des votants.

8. Subvention exceptionnelle à l'association Les Econ'amis (commerçants santois)

Hiazid BELABBES : Il s'agit d'une association commerciale : je suis très fier, et très heureux, surtout, que nous en ayons une, parce que ce n'est pas dans la compétence d'une commune d'apporter un soutien direct à l'activité économique et commerciale. Au moment de la Covid-19, nous n'avons pas pu aider les commerçants, qui étaient en grande difficulté, parce que nous n'avions pas cette compétence-là. J'ai rencontré les membres de cette association. Les travaux de la place HENNION ont gêné l'économie et le commerce. Un périmètre a été défini, les commerçants qui y sont peuvent être aidés, en particulier par des fonds métropolitains. Ce périmètre a été changé en cours de travaux, il est devenu plus grand et a englobé d'autres commerçants, notamment La Souris verte. J'ai demandé à l'association Les Econ'amis si je pouvais lui verser une subvention, et elle versera à cette commerçante la somme de 105,30 euros.

Odile LECLERCQ : Quel est l'impact pour les commerçants qui étaient déjà dans le périmètre ?

Jérôme DUVERT : Les dossiers sont en cours, certains ont déjà précisé qu'ils n'avaient pas été impactés.

Odile LECLERCQ : Quel est le nombre de commerçants ?

Hiazid BELABBES : Dix-huit. Cette association souhaite atteindre 30 adhérents.

La subvention exceptionnelle à l'association Les Econ'amis (commerçants santois) est adoptée à l'unanimité des votants.

9. Délibération d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG59

Adam BENAMEUR : C'est du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028, soit quatre ans de convention que nous avons conclus avec le CDG. Comme c'est un gros contrat, nous sommes obligés de passer par une mise en concurrence. Pour avoir des tarifs avantageux, nous passons par le Centre de gestion de la fonction publique, qui fait une mise en concurrence pour toutes les communes du département le souhaitant : ce qui permet de diminuer les coûts. Avec cette convention, nous gardons les mêmes couvertures par rapport à l'ancienne : quand un agent est malade pendant longtemps, nous récupérons une partie de son salaire, parce que c'est notre assurance, et il continue de toucher son salaire.

Ce contrat d'assurance nous permet d'adhérer à de nombreuses prestations. Nous versons au CDG, qui a fait le travail à notre place, une petite cotisation, qui s'élevait à 2 500 euros l'an dernier. L'an prochain, ce sera pareil.

L'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG59 est adoptée à l'unanimité des votants.

10. Multi-accueils : renouvellement de la convention d'objectifs avec la CAF

Hiazid BELABBES : Par son action sociale, la CAF contribue au renforcement des liens familiaux ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social. L'objet de la convention est de poursuivre l'ambition volontariste de la CAF : aider à l'accès de tous les jeunes enfants aux modes d'accueil.

Céline BOGAERT : La CAF finance, en grande partie, la crèche. C'est, surtout, une remise en conformité. Il y a une nouvelle directrice à la crèche, depuis un peu plus d'une année. Il fallait retravailler les projets et innover un peu pour continuer à toucher cette subvention. En 2023, c'était 133 171 euros de subvention de la CAF pour la commune.

Hiazid BELABBES : Il y a eu un travail, en amont, fait avec les agents de la commune, Audrey et Céline.

Nous avons un petit souci avec la CAF, qui change, très régulièrement, de référent pour la commune : nous ne pouvons pas travailler dans la continuité, en particulier pour rechercher des subventions.

Céline BOGAERT : Avec les projets qui ont été retravaillés, il y a de nouvelles subventions de la CAF qui sont arrivées, comme des heures de compensation pour les journées pédagogiques. Il y a un enfant handicapé, la CAF donne aussi une partie pour son accompagnement.

Odile LECLERCQ : En revanche, c'est toujours le même nombre de places.

Céline BOGAERT : L'agrément ne nous permet pas d'en avoir plus.

Le renouvellement de la convention d'objectifs avec la CAF pour le multi-accueils est adopté à l'unanimité des votants.

11. Avis du Conseil municipal sur la demande de protection au titre des monuments historiques (église du Sacré-Cœur)

Hiazid BELABBES : C'est une délibération qui est très particulière, et je vais réitérer ma demande afin de savoir si un élu a un conflit d'intérêt la concernant.

Francis GAILLOT : Je pense que vous parlez de moi.

Hiazid BELABBES : Oui, et peut-être d'autres personnes. Je ne connais pas le fonctionnement de votre association.

Francis GAILLOT : C'est une association d'intérêt général, pour la protection du patrimoine : cela ne me rapporte rien du tout.

Hiazid BELABBES : Je ne souhaite pas vous heurter, vous avez votre rôle de président d'association, et j'ai donc préparé un texte : dans le cadre de la délibération à venir au sujet du projet de réaménagement du Sacré-Cœur et de son financement et du conflit d'intérêt qui paraît exister, je souhaite vous rappeler l'obligation issue de l'article 2 de la charte de l'élu local, selon laquelle chaque élu doit exercer son mandat en poursuivant

l'intérêt général et en excluant tout autre intérêt particulier, et ceci sans que soit mis en cause ou discuté l'intérêt éventuel des activités privées concernées. L'article 3 du même texte ajoute que, lorsque les intérêts privés sont susceptibles d'influencer l'exercice indépendant, impartial, et objectif de la fonction, l'élu est tenu de se déporter des débats et de ne pas participer au vote. En l'occurrence, vous exercez, actuellement, votre mandat d'élu local, et assumez, par ailleurs, la présidence de l'association Sacré-Cœur de SANTES, directement concernée par le projet de réaménagement et par les discussions relatives à son financement par la commune. Ceci engendre une situation évidente de conflit d'intérêt, car elle vous place dans une position où vous pourriez être amené à défendre des intérêts propres à l'association que vous dirigez, car les décisions prises auront un impact direct sur cette dernière : ce qui irait, alors, à l'encontre de votre devoir de neutralité en tant qu'élu local. Par ailleurs, votre rôle actif au sujet du projet, en tant que président de l'association, illustre une implication personnelle, respectable de votre part, mais rend délicat l'exercice de toute impartialité, dans votre mandat d'élu local, sur les questions ayant trait à ce sujet. Compte tenu de cette situation et du risque de conflit d'intérêt qui vous concerne, vous êtes invité à vous déporter, à ne pas participer aux discussions, ni au vote relatif au projet de réaménagement du Sacré-Cœur et de son financement. Au sujet du classement des bâtiments, cela implique également que vous quittiez la salle avant le début des débats préalables aux délibérations sur ce sujet. En outre, je tiens à vous rappeler que, en cas de non-respect de votre part à cette obligation de déport en raison des conflits d'intérêts, vous prenez le risque de voir votre responsabilité personnelle engagée. Il est dans l'intérêt de la commune et du vôtre que vous vous retiriez des délibérations et du vote concernant le projet de réaménagement du Sacré-Cœur de SANTES et de son financement, et que vous quittiez la salle avant le début des délibérations. Je vous remercie.

Francis GAILLOT : C'est recevable, mais j'insiste sur l'intérêt général. Je ne veux pas créer de conflit ou de tension, tout en sachant que ce n'est qu'une voix et que cela ne va donc pas changer l'avis. Je travaille pour l'intérêt des Santois : chacun sa politique, j'en ai une autre que la vôtre. Pour ne pas créer d'ambiguïtés et de problèmes, je vais partir.

Hiazid BELABBES : Je vous remercie.

Bertrand HANNUS : Les conséquences de la demande de protection des monuments historiques, effectuée par l'Association de sauvegarde de l'église du Sacré-Cœur et du patrimoine associé, en date du 1^{er} août, pour l'ensemble architectural WALLAERT. Chaque autorisation d'urbanisme va passer par l'Architecte des Bâtiments de France, qui peut rendre un avis simple. Le maire peut passer outre l'avis de l'ABF, il engage aussi sa responsabilité en cas de recours contre l'autorisation et le suit donc quasiment toujours. Si l'avis est conforme, le maire doit obligatoirement suivre l'avis de l'ABF. Ce dernier dispose d'un délai de deux mois. Si vous faites une déclaration préalable en dehors du périmètre de protection, le délai d'instruction est d'un mois. L'Architecte des Bâtiments de France peut émettre un refus ou autoriser le projet. Toute prescription retranscrite dans l'arrêté du permis ou du certificat de non-opposition est à suivre obligatoirement. Dans le cas contraire, il s'agit d'une infraction à l'urbanisme, passible de lourdes sanctions. Si l'ensemble architectural WALLAERT est pris en compte, nous passons de 400 à 650 habitations.

Vous pouvez lire et entendre que la protection des monuments historiques n'entraînerait pas de coût supplémentaire pour les riverains, ni le blocage des projets municipaux. En réalité, il faut : respecter des règles d'urbanisme plus strictes ; obtenir l'avis de l'ABF, qui peut imposer des contraintes ou des interdictions ; supporter les coûts supplémentaires liés aux matériaux, aux équipements, aux travaux spécifiques exigés par l'ABF ; se soumettre à des contraintes de temps plus longues. Contrairement à ce que vous pouvez lire et entendre, il existe des contraintes et un risque de coût supplémentaire pour les travaux dans une zone protégée. Même pour essayer de sauver une église, un mensonge reste un mensonge. Soit il s'agit d'une méconnaissance des règles d'urbanisme, soit c'est un choix délibéré : j'ose espérer qu'il ne s'agisse que de la première hypothèse.

Contrairement au classement au titre des Monuments historiques, le Code du patrimoine n'impose pas l'accord du propriétaire pour inscrire un immeuble au titre des MH. Le Préfet de Région, auquel il revient de signer les arrêtés d'inscription et de les notifier aux propriétaires, est devenu plus prudent : sans leur adhésion, le risque de recours devant le Tribunal administratif est élevé. Un Monument historique inscrit contre l'avis de son propriétaire n'offre jamais les meilleures conditions pour garantir sa pérennité et sa conservation dans les règles de l'art.

L'attribution d'une subvention par l'Etat, dans la limite des crédits disponibles, est une possibilité. Pour pouvoir faire les travaux, il est nécessaire que le financement soit pris sur le budget de la commune. Connaissant les milliards d'euros d'économies à réaliser par l'Etat, cela m'étonnerait que nous puissions récupérer une subvention substantielle. Il y a aussi les subventions de la Région : nous pourrions avoir 30 %, mais plafonnés à 200 000 euros. Ce plafond peut augmenter jusqu'à 400 000 euros, selon les critères suivants : suivre régulièrement les consommations d'énergies du bâtiment et utiliser des matériaux produits dans la région. Il y a également le fonds de concours de la MEL, qui s'élève à 4 000 000 euros pour les 95 communes. Il y a aussi la Fondation du patrimoine, qui pourrait mettre quelques milliers d'euros.

Au Conseil municipal du 14 mars, j'avais, lourdement, insisté pour connaître les noms des entreprises ayant réalisé le chiffrage pour l'association, et Monsieur GAILLOT avait promis de les envoyer durant la semaine. Deux cent soixante-six jours plus tard, nous ne connaissons toujours pas les noms des entreprises ayant réalisé le chiffrage. Nous savons que ce sont des entreprises spécialisées, compétentes, mais inconnues.

Un diagnostic structurel a été fait par la société HEXA INGENIERIE. Elle a repéré ; un affaissement du dallage bas de la nef, d'importance forte près de l'entrée principale et d'importance moindre sur le reste du rez-de-chaussée ; un tassement des piliers à l'endroit de la tribune d'entrée, surtout du côté de la tour ; une fissuration du plafond du chœur, une infiltration d'eau dans l'angle chœur-transept. Le total, TTC, est de 2 314 800 euros.

Dans le dernier tract distribué, il est noté que le montant de 2 500 000 euros, annoncé par le maire, est destiné à faire peur et inexact. Le chiffrage sérieux, réalisé par les entreprises reconnues mais inconnues, indique que la première phase de sauvegarde coûterait 670 000 euros hors taxes. Le nombre de phases n'est pas précisé.

Hiazid BELABBES : PREVENTEC n'a jamais chiffré la rénovation de l'église, nous avons interrogé cette société pour savoir si nous pouvions encore y accéder librement.

Bertrand HANNUS : Dans d'autres chiffrages de l'association, le chœur de l'église n'est pas pris en compte, car réputé en bon état par deux couvreurs, qui sont montés sur le toit sans autorisation ; alors que le rapport de PREVENTEC et le diagnostic de HEXA INGENIERIE mentionnent des fissures sur la voûte en brique au niveau du chœur. D'après l'association, le rapport PREVENTEC est, manifestement, à charge. PREVENTEC respecte les règles éthiques d'indépendance et d'impartialité, imposées et contrôlées par le COFRAC : Comité français d'accréditation.

Hiazid BELABBES : Cela fait quatre ans que je suis sur ce projet, depuis que je suis arrivé. Je n'ai pas travaillé de gaieté de cœur, ce n'est pas mon projet. Je n'ai pas les deux millions et demi d'euros pour rénover cette église très abîmée. J'ai préféré que d'autres paient, en passant par du mécénat. Nous avons essayé d'écouter tout le monde et évolué grâce à deux réunions publiques, en nous disant : pour une question architecturale, sauvons la façade et le clocher, afin de laisser un témoignage du passé. Je n'ai pas inventé les devis, c'est des entreprises accréditées : la première était MJC ECONOMIE, qui avait évalué le projet à 1 800 000 euros et 400 000 euros pour le presbytère. D'autres chiffrages nous ont montré que nous nous en sortions avec 600 000 euros. HEXA INGENIERIE est habituée à rénover des églises. Je vous ai montré le projet PREVENTEC. J'ai interrogé le diocèse. Il est affirmé que j'ai mis la pression sur Monseigneur ULLRICH : ce n'est pas mon genre, et je ne pense pas que ce soit vrai. Le diocèse m'a dit qu'il n'avait pas besoin de l'église et que nous pouvions la raser. J'ai écouté les Santois, pour qui il y a une histoire derrière, et nous avons donc essayé de conserver au maximum ce patrimoine. Engager la commune sur une rénovation de cette église, c'est grever les budgets de la mairie sur plusieurs années et mandats : je ne l'ai pas souhaité, parce qu'il y a d'autres projets comme l'église Saint-Pierre et le 11 rue Foch. Des travaux ont été entrepris par la mairie, mais pas suffisamment.

Il y a deux solutions : soit nous avançons, ensemble, et redynamisons le quartier ; soit nous la laissons tomber, et, chaque année, des réparations me seront demandées, car ce sera un crève-cœur. Je vous propose de garder le mur d'enceinte du presbytère. En façade, il y aura une tolérance architecturale. Deux bâtiments seront créés, avec le style WALLAERT. Nous sommes passés de 50 à 39 appartements : vous ne pouvez pas dire que je ne vous écoute pas. Les promoteurs doivent faire du chiffre, ils ne vont pas vouloir descendre davantage le nombre d'appartements. Cette rue est une autoroute à camions, parce qu'il ne s'y passe plus rien. Si nous amenons du monde, cela va m'aider vis-à-vis de VITSE et de DEVAREM, pour dire : ici, il y a un risque pour nos enfants et citoyens. En construisant des appartements, nous allons recréer de l'activité et empêcher que de trop nombreux camions circulent librement dans cette rue.

Dernier élément : même si j'ai 50 % de subventions, vous croyez qu'elles vont arriver ? Pour l'éclairage public, 1 300 000 euros ont été promis, et un Ministre est intervenu pour que nous obtenions cet argent. L'Etat n'a plus de sous, ne croyez pas qu'il va sauver du patrimoine, arrêtez de rêver ! Il est affirmé que le maire n'a pas fait appel aux fonds de concours, mais des personnes de la DRAC et du service culture de la MEL sont venues sur place et se sont sauvé en disant que je n'en aurai pas.

Je ne vous manipule pas. Je vous donne des chiffres et une idée de projet, qui permettra au Marais, à l'instar de Saint-Pierre, de devenir aussi un quartier dynamique ; tout en sachant que nous garderons un morceau important de l'église du Sacré-Cœur.

Le vote de ce soir porte sur la protection, sur laquelle il y a deux niveaux : l'inscription et le classement. Si le Ministre décide d'aller jusqu'au classement, ce sera mis sous cloche et la rénovation me sera imposée. J'ai demandé un devis à un Architecte des bâtiments de France, qui réclamait 57 000 euros : je n'ai pas fait le chèque. Le Conseil municipal doit se prononcer sur la protection ou non du bâtiment, suite à une demande de la DRAC : si vous votez pour, elle va avancer sur ce projet ; si vous votez contre, elle va se poser des questions.

Odile LECLERCQ : Quel est le promoteur qui a fait l'esquisse ?

Hiazid BELABBES : Un bâtiment d'accession à la propriété sera fait par PROTERAM, avec 22 logements, et il y aura également 17 logements locatifs de 3F NOTRE LOGIS.

Odile LECLERCQ : Quelle est la capacité de la salle qui serait offerte aux habitants ?

Hiazid BELABBES : Aux alentours de 110-120 m², c'est une petite salle.

Odile LECLERCQ : Nous manquons de salles dans la commune.

Hiazid BELABBES : Il en manquera toujours, parce que des associations se créent. Le 11 rue Foch va aussi être aménagé.

Odile LECLERCQ : Pour l'instant, nous n'en parlons plus.

Hiazid BELABBES : Non, nous en parlons toujours. Les nouvelles n'étaient pas bonnes ; notamment le classement à l'IPAP, qui n'a pas pu être revu et modifié.

Si j'avais rénové l'église, le curé et le diocèse l'auraient gardée et je n'en aurai plus eu l'usufruit.

Une partie des travaux est prise en charge par les promoteurs, je ne sors pas de liquidités.

Odile LECLERCQ : Pourquoi 3F NOTRE LOGIS ne fait plus l'ensemble ?

Hiazid BELABBES : Parce que ce n'est qu'un bailleur et qu'il ne peut pas construire d'appartements d'accession à la propriété.

Odile LECLERCQ : Dans le quartier, il y a également le développement de ROQUETTE, qui avait une autorisation de travailler le dimanche et fait du bruit : des personnes vont donc subir ces nuisances.

Hiazid BELABBES : Si vous avez un peu suivi les débats du PLU, j'essaie de défendre la commune. Le port a une dérogation pour travailler sept jours sur sept, de 6 heures à 22 heures : je m'y suis opposé. Il faut montrer que c'est un lieu de vie. Quand nous invitons le Préfet au port, nous lui présentons une activité économique face à une activité urbaine, qui est de moindre intérêt et que j'essaie de défendre.

Odile LECLERCQ : Entre l'ancien et le nouveau Préfet, quel est le retard en matière de logements sociaux ?

Hiazid BELABBES : Vous n'écoutez pas les Conseils municipaux.

Odile LECLERCQ : Si. Nous n'avons pas eu d'échos des dernières discussions.

Hiazid BELABBES : Je vous parle de rencontres sur le port. Je ne vous parle pas de rencontres sur le logement, que nous avons chaque année. Nous sommes toujours sur le même nombre de logements. Le seul élément que j'ai obtenu, en mettant en avant la loi 3DS : c'est le fait de ne pas avoir les amendes doublées. Je suis toujours en devoir de construire des logements. Les Sénateurs et Ministres ont tous reçu un courrier du maire de SANTES, leur expliquant que la loi 3DS devait automatiquement sortir la commune de la loi SRU, puisque 50 % des terres santoises ne sont plus constructibles en raison de la protection de la qualité de l'eau. Je n'ai pas réussi, parce que l'Etat fait ce qu'il veut, mais je n'ai pas abandonné.

Au bout de deux années de travail, nous avons obtenu qu'il y ait un règlement entre le port et SANTES sur les installations. Je vous rappelle que nous devons avoir une aire de retournement pour les péniches, proposée par VNF : j'ai obtenu, des deux Préfets, qu'elle ne se fasse pas.

Bertrand HANNUS : Nous avons également empêché l'agrandissement de l'usine de valorisation.

Hiazid BELABBES : Vous êtes seuls. Le pouvoir économique est extrêmement puissant, parce qu'il y a de l'argent en jeu. Nous sommes deux et ils sont 15 autour de la table à l'occasion des réunions d'urbanisme. J'ai besoin d'arguments pour dire au Préfet : nous avons une vie sociale. Nous bâtissons un pôle enfance et social, créons des appartements et de l'activité avec des associations. Tout le monde est au courant de ce qu'il se passe, le seul élément dont vous n'avez pas connaissance et le travail sur le permis de construire. Quand le projet sera validé, il y aura une réunion publique avec les habitants du Marais.

Odile LECLERCQ : La salle sera pour tous les habitants, qui devraient être informés.

Hiazid BELABBES : Je veux éviter la zizanie dans la ville, c'est-à-dire la présence d'habitants n'ayant aucun intérêt. J'ai envie que soient présents des habitants sérieux, qui vivent dans ce quartier et ont un respect pour ce dernier ; je n'ai pas envie qu'une personne donne son avis, alors qu'elle habite à l'autre bout et n'est pas impactée.

Odile LECLERCQ : Nous sommes tous impactés, nous allons dans les associations.

Hiazid BELABBES : Les associations seront toujours là, mais les habitants rentrent chez eux le soir et n'y vivent pas.

Je dois protéger la paix dans le village, l'idée est de ne pas se battre sur ce projet et d'avancer. Je n'ai pas envie de gérer des conflits entre Santois, j'ai d'autres dossiers à gérer, et ce serait vraiment malvenu. Le rôle d'un maire et celui des élus est que cela se passe en toute harmonie.

J'attends que vous me présentiez des projets différents, avec des chiffres validés.

Bertrand HANNUS : Si l'église du Sacré-Cœur est inscrite, il y aura aussi la contrainte pour tous les habitants dans ce périmètre.

Quelle est votre position ?

Odile LECLERCQ : Nous avons décidé, à l'occasion de notre préparation, que chaque élu serait libre.

La demande de protection au titre des monuments historiques (église du Sacré-Cœur) est rejetée à la majorité des votants : un avis favorable, 25 avis défavorables, deux abstentions.

Adam BENAMEUR : Nous avons voté une délibération sur la possibilité, pour le maire, d'opérer des virements de crédits entre les lignes budgétaires : ce que nous votons au début de l'année. Par souci de transparence à l'égard du Conseil municipal, vous avez eu, sur table, au début de cette réunion, les virements de crédits opérés pour l'année 2024. Nous avons mis 25 000 euros sur la ligne des bâtiments publics, qui regroupe des petits travaux d'intervention, et 40 000 euros pour la maintenance des équipements de la commune. Nous avons retiré 25 000 euros de la ligne des autres contributions obligatoires, à destination de tiers, et 40 000 euros issus de provisions pour un dégrèvement de taxe d'habitation n'ayant pas eu lieu.

Coralie PLUQUIN : Aujourd'hui, c'était les élections du nouveau Conseil municipal des enfants. Je remercie les anciens du CME, c'était un très bon cru. Le nouveau Conseil municipal des enfants sera installé le 8 janvier, à 17 heures 30, dans la salle Agora. Il y avait 42 candidats sur les deux écoles, et 24 ont été retenus.

Hiazid BELABBES : Les enfants de l'ancien CME étaient souvent présents lors des événements municipaux, je les remercie, c'était un plaisir de travailler avec eux. J'espère que ce nouveau cru sera aussi intéressant pour nous.

Audrey est chargée de travailler sur un conseil participatif des jeunes, réunissant les anciens du CME, afin qu'ils continuent à participer à la vie de la commune.

Odile LECLERCQ : Quelle a été la fréquentation des centres aérés de cet été ? Quel est le nombre de jeunes qui ont suivi le BAFA avec la ville ?

Quelle est la réglementation en matière de communication des décisions du maire qui sont prises par délégation ?

Audrey HECQUET : La fréquentation des accueils de loisirs est stable, avec une moyenne de 103 enfants par jour contre 102 l'an dernier. Pour le centre sportif, c'est une moyenne de 123 enfants contre 121 l'an dernier. Quarante-sept animateurs, dont 26 diplômés et 21 stagiaires, ont été recrutés pour l'été. Parmi ces 21 stagiaires, il y en avait sept en BAFA. Huit animateurs étaient extérieurs à la commune.

Hiazid BELABBES : Nous avons beaucoup de souci en matière d'entretien des espaces verts, notamment au cimetière, puisque nous n'avons plus accès aux herbicides. Nous avons embauché des jeunes pour désherber, et une partie de leur permis leur a été payée en contrepartie : au cours des deux saisons, le bilan n'a pas été très positif. Les jeunes n'ont pas été disponibles au moment où nous avons besoin d'eux : entre mars-avril et juin. Ils sont arrivés en juillet-août, à une période où nous n'avons pas de personnel pour les encadrer et nous n'avons plus non plus besoin d'eux en raison de la sécheresse. Les

enfants sont de moins en moins matures, c'est les parents qui sont venus négocier avec nous : ce n'est pas la bonne façon de faire. Nous avons stoppé ce système, et le reprendrons peut-être sous une autre forme et pour un service autre que le désherbage.

Par rapport aux délégations du maire, seul le Conseil municipal a la compétence de délibérer et un certain nombre d'éléments lui sont délégués pour des raisons pratiques. Toutes les décisions du maire se trouvent dans un registre. En application de l'article L22122-23 du Code général des collectivités territoriales, le maire doit rendre compte, à l'occasion de chaque réunion obligatoire du Conseil municipal, des décisions qu'il a prises, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil municipal. Une réponse ministérielle du 28 février 2019 - JO Sénat 08042 - est venue rappeler qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne précise la forme que doit prendre le compte rendu des décisions prises par le maire. Ce compte rendu ne doit pas non plus figurer sur l'ordre du jour accompagnant la convocation au Conseil municipal.

La séance est levée à 21 heures 55.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 25 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMARY

Contre : 1 voix M. GAILLOT Francis

Abstentions : 3 M. BLONDEL Eric, Mme LECLERCQ Odile, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 6 MARS 2025**

La séance est ouverte à 19 heures 30.

L'appel est fait par Adam BENAMEUR.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024

Hiazid BELABBES : Avez-vous des remarques ou des questions au sujet de ce PV ?

Odile LECLERCQ : Je n'ai pas eu le temps de le consulter. Pouvons-nous reporter l'approbation au prochain Conseil ?

Hiazid BELABBES : Si vous voulez et si tout le monde est d'accord.

Personne ne manifeste d'opposition.

2. Installation de Madame Nathalie GARIN en qualité de conseillère municipale

Hiazid BELABBES : Frédéric MARESCAUX, qui était adjoint, est décédé. Avant d'aller plus loin, je vais vous demander d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

Hiazid BELABBES : Frédéric MARESCAUX a été conseiller municipal et adjoint durant trois mandats, il était très épris de sa commune. Directeur d'école, il a essayé de nous suivre jusqu'au bout. C'est une grande perte pour nous et pour la commune. Nous avons demandé à la prochaine personne sur la liste, Nathalie GARIN, si elle voulait intégrer le Conseil municipal, et elle a accepté. Merci d'avoir accepté, Nathalie, et nous te souhaitons la bienvenue.

Applaudissements.

L'installation d'un nouveau conseiller municipal (1) est adoptée à l'unanimité.

3. Installation de Madame Sophie THIBAUT en qualité de conseillère municipale

Hiazid BELABBES : Rémy VANDEWEGHE a démissionné, pour des raisons diverses. Il nous a accompagnés pendant très longtemps. C'était un très bon adjoint, que je vais regretter. Il se sentait moins légitime en raison de son travail et du fait qu'il soit éloigné de la commune. Le Préfet, qui m'a appelé, a accepté sa démission. Nous installons Sophie THIBAUT en tant que conseillère municipale, puisqu'elle a accepté de siéger.

Applaudissements.

L'installation d'un nouveau conseiller municipal (2) est adoptée à l'unanimité.

4. Détermination du nombre de postes d'adjoints suite à la démission du quatrième adjoint

Hiazid BELABBES : Je ne souhaite pas remplacer Rémy VANDEWEGHE, après en avoir discuté avec lui. L'équipe est en place, des réunions régulières se font en matière de communication.

La détermination du nombre de postes d'adjoints suite à la démission du quatrième adjoint est adoptée à l'unanimité.

Odile LECLERCQ : Rémy VANDEWEGHE avait d'autres engagements pour représenter la commune, quelle est la suite ?

Hiazid BELABBES : Il avait la délicate mission de représenter la commune au comité de la fourrière à Lille. Nous cherchons un volontaire.

5. Débat d'orientation budgétaire 2025 (ROB)

Hiazid BELABBES : Le débat d'orientation budgétaire 2025 est le précurseur des budgets de la commune, que nous verrons en avril.

Adam BENAMEUR : Depuis 2020, les deux crises mondiales ont eu des répercussions sur le budget : les dépenses ont fortement augmenté, des mesures ont dû être prises pour compenser l'inflation.

Pour 2025, malgré les incertitudes, il y a trois certitudes : nous ne pourrons plus compter sur l'Etat, parce que l'argent lui manquera ; et, au cours des prochaines années, il va, en priorité, payer sa dette et ses intérêts. D'ici 2027, il paiera 72 milliards d'euros d'intérêts par an : ce qui équivaut à un montant supérieur au budget de l'Education nationale ou à celui de la Défense.

Les collectivités ne sont donc pas prioritaires, et l'Etat va se désengager d'autres politiques : social, culture, etc. Les communes seront amenées à faire face aux difficultés qui pourraient naître de ce désengagement de l'Etat, celle de SANTES doit se renforcer sur

tous les sujets : à commencer par le changement climatique, sur lequel nous nous sommes engagés depuis le début du mandat.

L'objectif, à terme, est de dégager un maximum de moyens budgétaires pour pouvoir investir un maximum : ce qui implique une maîtrise des dépenses. Ces dernières ont été stabilisées en 2024 par rapport à 2023. Au cours des années précédentes, elles avaient augmenté, en raison des réponses à apporter suite aux crises : le point d'indice de la fonction publique, les énergies, l'alimentaire. En 2025, nous mettons en place un système d'enveloppe budgétaire par service : chaque responsable saura de combien il dispose en début d'année, il devra tout mettre en œuvre pour tenir son enveloppe. Il y a deux avantages : piloter les dépenses et responsabiliser le manager.

Au niveau des ressources humaines, comme durant les précédentes années, nous mettons le paquet sur la formation ; avec un plan de formation pluriannuel, depuis 2020, que nous continuons à suivre et qui continue à produire ses effets. Nous utilisons au maximum les compétences des agents, pour proposer de nouveaux services publics : l'ouverture prolongée des centres de loisirs en août, le zéro gaspillage, le plan éducatif, l'installation d'un garage à vélos près de la gare, le renforcement du service dédié aux cartes nationales d'identité et aux passeports.

Tout cela se fait sans augmenter les impôts, ce qui est d'autant plus difficile.

Des investissements seront réalisés cette année, après un million d'euros investi au cours de l'an dernier. Cette année, de nombreux projets vont aboutir, en particulier sur l'éclairage public et le chauffage. Nous dépensons 400 000 euros par année pour les énergies : le premier poste, après la masse salariale.

Il y a également le développement du solaire, qui est un projet d'avenir : une étude a été réalisée l'an dernier, et elle démontre le potentiel de la commune en matière solaire.

Le chauffage de la salle Laurent PREVOST ne fonctionne pas, parce que les entreprises qui avaient vocation à l'y installer ont mal travaillé : ce qui a coûté plusieurs milliers d'euros au niveau des frais d'avocat et d'expertise, pour démontrer que la commune n'y était pour rien. Nous allons avancer l'argent, en espérant le récupérer.

Au niveau de la sécurité, entre 40 000 et 50 000 euros sont dédiés à l'implantation de nouvelles caméras. Une caméra mobile verra également le jour au cours de cette année. C'est un bon investissement.

Concernant la protection du patrimoine, des investissements ont été réalisés pour le clocher de l'église Saint-Pierre, mais la couverture est arrivée en fin de vie.

Bertrand HANNUS : Le haut du clocher est percé, nous avons mis une coiffe de protection en attendant.

Adam BENAMEUR : Cette dépense devra être engagée.

Le sujet de l'ancienne mairie est à rebondissements, car il y a eu des entraves à la réalisation du projet. L'objectif, à compter de cette année, est de préserver le bâti existant : ce qui passe, notamment, par la rénovation de la toiture. Cinq cent mille euros sont prévus pour la conservation du bâtiment.

Au sujet des mobilités douces, il y a le garage à vélos.

Hiazid BELABBES : Il sera sécurisé et situé au niveau de la gare. Nous serons subventionnés.

Adam BENAMEUR : Nous avons obtenu un engagement de la Métropole pour la réalisation de voies vertes.

Hiazid BELABBES : En 2021 et 2022, il était hors de question que SANTES bénéficie de voies vertes. Avec Hélène, nous nous sommes battus pour faire entendre la voix des WEPPEES. Je remercie Sébastien LEPRETRE, le Vice-Président de la MEL chargé des mobilités.

Une voie verte a été réalisée rue du Général-de-Gaulle, elle sera poursuivie jusqu'à la rue Koenig.

Adam BENAMEUR : Le pôle enfance-famille va faire suite au rachat de l'école Sainte-Thérèse, Céline pilote les travaux, des réunions ont été organisées avec les assistantes maternelles et la crèche.

Céline BOGAERT : Il reste à occuper les espaces pour finaliser le projet.

Hiazid BELABBES : Nous n'avons pas encore acheté, parce que j'ai demandé un diagnostic par rapport au mэрule. Je suis en négociation avec les notaires, pour revoir ce sujet avec les propriétaires, parce que j'estime que ce n'est pas la commune qui doit payer les travaux ; même si nous détruirons une partie du bâtiment, parce qu'une partie des éléments ne peut pas être récupérée. J'ai aussi demandé un plan géomètre. J'ai signé une promesse de vente, dans laquelle j'ai pris la précaution de dire que, au-dessus de 2 000 euros de travaux sur le mэрule, nous la bloquions. La prochaine étape est de vérifier les capacités du bâtiment, avec les architectes.

Adam BENAMEUR : Cette année, nous prévoyons une enveloppe de 40 000 euros pour rénover des classes de l'école MATISSE.

Au niveau de la restauration, l'an dernier, nous avons changé de prestataire. Un travail est effectué sur la politique zéro gaspillage.

Des investissements seront également réalisés dans la cuisine des Blés d'or, ils passeront sur le budget du CCAS.

Il y a également le déploiement du plan éducatif global, qui a été présenté à l'occasion des vœux.

Audrey HECQUET : Le plan éducatif global est assez inédit pour une commune de notre taille, c'est un projet ambitieux sur plusieurs années. Il y a des objectifs prioritaires pour

tous les jeunes, à partir de leur naissance et jusqu'à 20-21 ans. L'une des actions phares sera la mise en place d'un Conseil municipal des jeunes. Le CME est très actif, il touche les enfants scolarisés en primaire.

Hiazid BELABBES : En ce moment, il y a des groupes de travail, avec les agents de la ville et les partenaires. Nous voulons favoriser l'engagement citoyen, qui est un grand enjeu, et aider les jeunes à acquérir leur autonomie. L'école et le monde du travail vont intervenir sur certaines actions, en lien avec le service emploi de la ville. Généralement, les plans éducatifs globaux sont mis en place dans des grandes villes, dotées de directions de l'enfance : ce que nous n'avons pas, mais il faut s'engager. Une enveloppe de 20 000 euros a été réservée.

Nous avons travaillé sur la résilience : au sujet des énergies, avoir un chauffage qui coûte moins cher, parce que nous en consommons moins et faisons des économies ; par rapport au personnel, maintenir un nombre suffisant et stopper les recrutements, tout en accompagnant et formant les agents présents au changement de leurs méthodes de travail et au fait d'appréhender autrement les services. Je suis très heureux que certains agents soient devenus chefs de services et gèrent un budget.

Concernant le chauffage, des investissements sont à réaliser ; notamment le suivre informatiquement, avec des sondes nous rapportant ce qu'il se passe dans les pièces et le fait de mettre des têtes thermostatiques automatiques et des pompes à chaleur. Le marché va durer six ans. Nous avons mis 200 000 euros pour réaliser des économies d'énergie à compter de 2026.

Pour l'éclairage public, c'est 90 % d'économies sur la facture. Nous avons pris un peu de retard, puisque rien n'a été installé l'an dernier : des pénalités seront ainsi payées, à hauteur de 200 euros par journée.

Le patrimoine a besoin d'un suivi. Le 11 rue Foch était le projet phare de notre programme. L'IPAP n'est pas du tout flexible, il a été levé sur l'église du Sacré-Cœur et nous n'avons pas réussi à faire de même pour le 11 rue Foch. Le projet initial ne peut donc pas se concrétiser. Nous voulons donner une seconde vie à ce bâtiment et réfléchissons ainsi à ce que nous allons pouvoir réaliser : en attendant, il faut le protéger. La toiture et les cheminées sont un peu branlantes, les visseries dans un sale état : nous allons investir sur ces deux chapitres, ce qui permettra de disposer d'un bâtiment sécurisé.

2024 a été une grande année de travail, elle permet de présenter les investissements de 2025 et 2026.

Adam BENAMEUR : Les investissements dans les espaces verts sont l'un des leviers que nous avons à disposition pour s'adapter au changement climatique et créer des îlots de fraîcheur. Des arbres ont été plantés place HENNION, suite à la rénovation. Les espaces verts seront rénovés dans l'allée CATELAINE, à hauteur de 20 000 euros.

Nous prévoyons une enveloppe comprise entre 350 000 et 600 000 euros pour nous positionner sur des acquisitions foncières, qui pourraient générer des recettes supplémentaires pour la commune : des investissements amortis, parfois, sur plusieurs dizaines d'années.

Hiazid BELABBES : Il n'y a pas de projet, mais nous voulons engager la réflexion sur l'achat immobilier, qui nous permettrait de disposer de loyers. La période s'étale de 2025 à 2030, voire 2035. La dotation globale a largement diminué entre 2014 et 2017, parce que l'Etat est en déficit : de 800 000 à 300 000 euros. Cette somme a été maintenue, alors que l'équilibre avait été retrouvé. Le Gouvernement a choisi de recentraliser, ce qui veut dire que les communes sont à la botte. Pour engager des projets dans la commune, nous sommes obligés de demander des subventions. Nous devons faire preuve d'imagination et le dos rond. Des projets ne verront pas le jour, parce que nous n'aurons pas les finances.

Éric BLONDEL : Je n'étais pas présent à l'occasion de la commission, je m'en excuse.

Vous aviez promis des éléments analytiques pour relire le budget de la commune, ce n'est pas encore le cas : combien consomment les crèches, l'Agora ? Si vous fonctionnez par enveloppe, nous pouvons imaginer que vous partagerez à ce sujet.

Nous avons une dette de 3 200 000 euros. Dans le ROB, le chiffre est faux, puisqu'il équivaut à 6 900 habitants.

Hiazid BELABBES : Nous sommes à 5 800 habitants.

Une ville Gardienne de l'eau perd 70 % de ses terres constructibles : comment faisons-nous pour générer des finances ? La taxe foncière disparaît. J'aimerais qu'une partie du bénéfice récupéré par VEOLIA retombe dans l'escarcelle des villes Gardiennes de l'eau, sinon nous ne servons à rien.

Éric BLONDEL : Nous avons environ 2 600 000 euros disponibles pour financer les projets, la somme des projets présentés atteint environ 2 800 000 euros, et nous avons 900 000 euros de subventions.

Adam BENAMEUR : Les recettes d'investissements s'élèvent à 3 600 000 euros en 2025.

Éric BLONDEL : Nous n'avons jamais eu autant d'investissements dans le ROB et allons utiliser 100 % de la dette disponible. Beaucoup de projets sont embarqués pour les années 2025 et 2026, et la dette va donc s'alourdir.

Les recettes s'élèvent à 5 200 000 euros, les dépenses à 4 800 000 euros ; l'excédent brut atteint 400 000 euros, le remboursement de la dette se monte à 300 000 euros. Dans le ROB, il est mentionné que les dépenses vont augmenter : de 4 800 000 à 5 100 000 euros. Les chiffres que vous nous avez donnés ne reflètent pas ce qui a été présenté par Adam, car les dépenses de fonctionnement augmentent. Si les recettes se stabilisent, nous arrivons à un excédent brut de 100 000 euros et il y aura toujours le remboursement de la dette de 300 000 euros : d'où un excédent net négatif. La masse salariale va augmenter, de 2 800 000 à 2 900 000 euros ; alors que, durant le précédent Conseil municipal, vous vous étiez engagé à la réduire.

Hiazid BELABBES : Vous ne faites rien si vous partez du principe suivant : tant que je n'ai pas, je ne fais pas. Une commune connaît son budget trois jours avant le vote. Si j'attends les dotations, vous n'aurez rien.

Nous couvrons l'ensemble de nos dépenses, contrairement à ce que vous pensez.

Les projets sont circulants : chaque année, nous nous adaptons. S'il y a la guerre et nous réarmons, les budgets ne seront pas les mêmes.

Le remboursement de la dette s'élève à 225 000 euros.

Les aléas ont été présentés, comme le chauffage qui ne fonctionne pas à la salle Laurent PREVOST. Nous l'avons payé, mais ce coût nous reviendra avec l'expertise.

Nous avons entrepris selon deux dimensions : en couvrant ce que nous faisons, et en fonction d'une période.

Des aléas, il y en aura tous les jours : pour le 11 rue Foch, par exemple, nous nous sommes adaptés et avons procédé différemment. En 2023, quand nous avons voulu lancer les marchés, l'architecte m'a prévenu que nous allions prendre 30 % de plus pour les matériaux et que les entreprises seraient difficiles à trouver. Nous avons fait le dos rond.

L'emprunt ne sert pas à le placer sur des marchés, il est dépensé. L'important est que la CAF permette de rembourser la dette. La situation est saine. Nous faisons attention.

J'ai pris des risques en vous présentant les projets, parce que certains dépassent 2025 et 2026 : sur l'éclairage public, par exemple, avec un million d'euros dépensé, vous aviez raison. L'Etat s'est désengagé, la dépense atteignait 600 000 euros, il a fallu en appeler au Ministre. Certains projets sont engagés, et nous les finirons ; d'autres sont souhaités, et d'autres encore attendront 2027.

Éric BLONDEL : Je vous alerte sur les deux projets pour lesquels nous n'avons pas le chiffre jusqu'au bout.

Adam BENAMEUR : Dans le ROB, il y a, au mieux-disant, 3 000 000 euros d'investissements dès cette année ; alors que, dans le budget d'investissements, nous sommes à plus de 3 600 000 euros : donc, le compte est bon, 600 000 euros de plus. Tout l'argent de fonctionnement qui passerait en investissement pourra être mobilisé à terme. Concernant le fonctionnement, il y a 400 000 euros d'excédent entre les dépenses et les recettes ; même quand c'est difficile, et sans augmenter les impôts. Entre le BP et le CA, il y a toujours un excédent, parce que nous finirions à zéro si nous dépensions autant que ce qui était indiqué dans le BP. Les prévisions seront ajustées à l'occasion de la commission finances. L'excédent de cette année va nous permettre de dégager des économies, qui seront mises dans les investissements. Nous allons rembourser 200 000 euros d'emprunt par année dès 2025 et pendant les sept ou huit prochaines années : il va nous rester de l'argent, et il sera encore possible d'emprunter pour financer d'autres investissements. La situation est saine.

Gilles JOLY : Les dépenses de fonctionnement de 2024 s'élèvent à 5 066 000 euros. Nous serons en-dessous de 5 000 000 euros de crédits ouverts.

Éric BLONDEL : L'autofinancement net est négatif.

Hiazid BELABBES : Non, la dette est financée et son remboursement est compris dans notre budget.

Éric BLONDEL : Je nous alerte sur ce sujet, nous verrons si ce que vous avez noté dans le ROB est exact.

Hiazid BELABBES : Le budget est obligatoirement à l'équilibre : dans la dépense, est donc prévue la dette.

Gilles JOLY : La dette s'élève à 225 000 euros en 2025, dont 199 000 euros en capital.

Éric BLONDEL : Je nous alerte sur le fait que les dépenses augmentent. Le risque est que l'autofinancement net de la commune soit négatif.

Hiazid BELABBES : Oui, il y a des risques.

Concernant le personnel, nous avons, énormément, réduit l'équipe des espaces verts : de six ou huit à trois, dont un en arrêt. Nous travaillons autrement : sur les petits contrats, nous changeons la méthode. Nous tenons à ce que le service rendu aux habitants soit de bonne qualité et nos employés travaillent dans de bonnes conditions.

Toutes les communes ont des dépenses de fonctionnement qui ont explosé, SANTES est restée stable.

Le risque est calculé, le 11 rue Foch est le cas le plus typique : nous avons prévu, il y a eu un problème, nous changeons la méthode et attendons pour ne pas mettre 40 % de budget supplémentaire.

Nous avons voulu que la ville de SANTES puisse, à l'avenir, se libérer de certaines contraintes ; notamment, en termes d'énergies et de restauration.

Avez-vous d'autres questions ?

Francis GAILLOT : La MEL ne paie pas le fonctionnement des caméras ?

Hiazid BELABBES : Non, c'est un marché commun d'achat, pour avoir un prix moins cher. Nous payons la maintenance.

Odile LECLERCQ : Le document donné en commission finances ne mentionnait pas tous ces projets d'investissement, d'où l'intérêt de décaler cette réunion.

Hiazid BELABBES : Nous ne pouvions pas.

Le débat d'orientation budgétaire 2025 (ROB) est adopté à l'unanimité.

6. Autorisation de recrutements de vacataires

Adam BENAMEUR : Un vacataire est une personne qui est recrutée pour exécuter une mission précise, suivant une durée et un salaire déterminés.

Nous changeons de stratégie : avant, quand nous avons des besoins ponctuels de remplacement pour de très courtes missions, nous faisons appel à des contractuels ; maintenant, le recrutement de vacataires va nous permettre d'être un peu plus habiles, de limiter ces contrats, et de ne pas donner de fausses perspectives.

Les vacataires ne viendront pas grever la masse salariale, ils seront imputés aux charges à caractère général.

Il y a 73 agents, une cinquantaine de titulaires et une vingtaine de contractuels.

Odile LECLERCQ : Quel est le taux horaire ?

Gilles JOLY : C'est à vous de le fixer.

Hiazid BELABBES : Quatorze euros.

Odile LECLERCQ : En 2023, c'était 15,99 euros pour les vacataires pour les études surveillées.

L'autorisation de recrutements de vacataires est adoptée à l'unanimité.

7. Fixation de tarifs pour la vente de cartes postales

Hiazid BELABBES : Nous vous avons présenté des cartes postales de SANTES et voudrions les mettre à disposition des habitants. Les points de vente sont les suivants : la mairie, la salle Agora, La Poste. Les tarifs seraient fixés entre 0,30 et 0,50 euro.

Odile LECLERCQ : Comme c'est de la monnaie, il n'y aura donc pas de facilité de paiement ?

Gilles JOLY : Nous allons nous doter d'un TPE.

La fixation de tarifs pour la vente de cartes postales est adoptée à l'unanimité.

8. La ville de SANTES ambassadrice du don d'organes

Martine DESSEIN : Le don d'organes est gratuit et anonyme. Selon la loi, toute personne est donneuse d'organe, sauf si elle en a émis le refus : 24 % des Français sont au courant. Quatre-vingt pour cent des Français sont favorables au don d'organes après leur décès, 93 % pensent qu'il est important que leurs proches connaissent leur position, 47 % en ont parlé à leurs proches. En 2024, il y a eu : 6 034 greffes d'organes solides - foie, cœur, poumon - 1 625 greffes qui ont été perdues pour cause de refus, 22 585 patients en attente de greffe, 208 greffes de tissus - cornée, artère, veine, peau, valve cardiaque, os - de plus qu'en 2023. Le taux de refus continue d'augmenter, d'où la sensibilisation à la cause : dans la région, plus de 50 %. L'action est soutenue par : le corps médical, l'agence de biomédecine, la fondation de l'académie de médecine, l'Association des maires de France. Il y a 460 villes qui ont donné leur accord, mais aussi des : lycées, universités, entreprises, pharmacies. Trois personnes décèdent chaque jour, faute d'avoir été greffées. Un panneau sera mis aux quatre entrées de la ville. Le ruban vert symbolise le don d'organes depuis 2019, avec le soutien du Ministère de la santé ; le vert étant également la couleur de l'espérance, et nous avons deux receveurs à SANTES.

Hiazid BELABBES : Tout le monde va ainsi s'habituer à avoir un autre regard sur le don d'organes.

Il y aura des conférences et des propositions d'animations autour du don d'organes au CCAS.

La ville de SANTES ambassadrice du don d'organes adoptée à l'unanimité.

9. Cession d'une partie de la parcelle de terrain n°C406p située rue des Sabotiers

Bertrand HANNUS : Nous avons procédé à un déclassement d'une parcelle, suite à une demande de riverains : pour la vendre, il faut une délibération, pour fixer son prix. C'est dans un petit chemin, en impasse, qui dessert les habitations se trouvant dans la rue Foch. La parcelle fait 9 m2 et le prix s'élève à 900 euros.

Odile LECLERCQ : Le propriétaire avait déjà acquis, en 2019, une première parcelle de 17 m2, pour 510 euros.

Bertrand HANNUS : Le domaine se base sur le prix des terrains environnants.

Odile LECLERCQ : C'est un chemin, ce n'est pas un terrain à bâtir.

Bertrand HANNUS : C'est, néanmoins, un zonage constructible.

Odile LECLERCQ : D'autres propriétaires, rues Foch et des Sabotiers, pourraient effectuer la même demande.

Bertrand HANNUS : Ce serait plus difficile. Là, le propriétaire se trouve au bout du chemin.

Odile LECLERCQ : Deux autres riverains sont en fond de jardin, côté rue Foch.

Bertrand HANNUS : Il y a eu une discussion avec le propriétaire, pour qu'il puisse sortir sa moto.

Francis GAILLOT : Il est un peu dommage que ces deux parcelles aient été vendues.

Bertrand HANNUS : Non, car les véhicules ne peuvent pas accéder par ce chemin.

La cession d'une partie de la parcelle de terrain n°C406p située rue des Sabotiers est adoptée à l'unanimité.

10. Informations et questions diverses

Hiazid BELABBES : Il y a une question sur la végétalisation de la place HENNION. Nous restons sur le programme prévu.

Odile LECLERCQ : C'est-à-dire ?

Hiazid BELABBES : Nous commencerons les plantations au printemps dans l'espace près de l'église et en face sur le parking, avant de faire le parterre à côté de l'agence immobilière.

Bertrand a travaillé sur l'achat de bancs, pour la place HENNION et le skate-park.

Odile LECLERCQ : Est-ce qu'il y aura des accoudoirs ?

Hiazid BELABBES : Non.

Odile LECLERCQ : C'est très important, en termes d'accessibilité, pour les personnes handicapées.

Hiazid BELABBES : Nous en ajouterons si besoin.

Odile LECLERCQ : Toutes les places de stationnement ne sont pas encore marquées.

Est-ce qu'il y aura une inauguration ?

Hiazid BELABBES : Avant de marquer, il y a de la granulométrie.

Bertrand HANNUS : C'est un grenailage, qui est programmé durant la semaine 15.

Le marquage n'a pas pu être fait tout de suite, parce que l'enrobé devait sécher.

Hiazid BELABBES : La deuxième question porte sur le Règlement local de publicité, qui a été voté au dernier Conseil. Il y aura un autre vote, après l'enquête publique. Cette dernière va débiter à compter du 25 mars et durer un mois. Vous pourrez donner votre avis sur le registre numérique.

Bertrand HANNUS : Madame LECLERCQ avait posé une question sur le classement de zones. Une parcelle se trouve près du canal, du côté de l'entreprise ROQUETTE, et fait un hectare. Entre la rue DE GAULLE et le chemin de la Briqueterie, il y a 1,16 ha. En face de cette parcelle, de l'autre côté du chemin de la Briqueterie, la parcelle fait 2,74 ha. La parcelle qui est située près de la voie verte qui a été créée fait 3,23 ha. Au bout de la rue Sadi-Carnot, où il y a la station de relevage, la parcelle fait 3,37 ha. La parcelle qui est le long des étangs de la Tortue, côté Wavrin, fait 1,32 ha. Le total est de 12,76 ha.

Hiazid BELABBES : Elles étaient naturelles et sont classées comme agricoles.

Francis GAILLOT : Vous aviez dit que vous alliez répondre sur les rayures visibles sur le PLU 3.1.

Hiazid BELABBES : Nous vous répondrons.

La séance est levée à 21 heures 40.

Résultat du vote : Rejeté

Pour : 0 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 29

	EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANTES
---	---

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal :

Considérant que toutes les pièces présentées sont régulières :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'extension du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte administratif pour l'exercice 2024 par l'ordonnateur est conforme et n'appelle ni réserves ni observations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le compte administratif du budget de la commune.

RÉSULTATS COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES RÉALISÉES	1 353 294.59 €	5 066 129.02 €	6 419 423.61 €
RECETTES RÉALISÉES	730 566.67 €	5 238 402.73 €	5 968 969.40 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 622 727.92 €	172 273.71 €	- 450 454.21 €
RÉSULTAT 2023 REPORTÉ	+ 3 256 512.57 €	225 523.53 €	3 482 036.10 €
RÉSULTAT 2024	2 633 784.65 €	397 797.24 €	3 031 581.89 €

RESTES À RÉALISER 2024			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES	1 028 236.34 €	0,00 €	1 028 236.34 €
RECETTES	153 250.73 €	0,00 €	153 250.73 €
SOLDE	874 985.61 €	0,00 €	874 985.61 €

RÉSULTATS AVEC RESTES À RÉALISER 2024
--

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RÉSULTATS 2024 AVEC RAR 2024	1 758 799.04 €	397 797.24€	2 156 596.28 €

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Maire s'est retiré de la salle du conseil municipal au moment du vote du compte administratif.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMARYT

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 1 exclus

N'ont pas pris part au vote : 1

	EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANTES
--	---

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal :

Considérant que toutes les pièces présentées sont régulières.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'extension du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public et conforme et n'appelle ni réserves ni observations.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

APPROUVE le compte de gestion 2024 budget principal de la commune

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

	EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANTES
---	---

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2024 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes prévoit après approbation du compte administratif, un dispositif d'affectation budgétaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire.

Le compte administratif 2024 du budget présenté au cours de cette même séance du conseil municipal, fait apparaître les résultats de clôture suivants :

RÉSULTATS COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES RÉALISÉES	1 353 294.59 €	5 066 129.02 €	6 419 423.61 €
RECETTES RÉALISÉES	730 566.67 €	5 238 402.73 €	5 968 969.40 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 622 727.92 €	172 273.71 €	- 450 454.21 €

RÉSULTAT 2023 REPORTÉ	+ 3 256 512.57 €	225 523.53 €	3 482 036.10 €
RÉSULTAT 2024	2 633 784.65 €	397 797.24 €	3 031 581.89 €

RESTES À RÉALISER 2024			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES	1 028 236.34 €	0,00 €	1 028 236.34 €
RECETTES	153 250.73 €	0,00 €	153 250.73 €
SOLDE	874 985.61 €	0,00 €	874 985.61 €

RÉSULTATS AVEC RESTES À RÉALISER 2024			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RÉSULTATS 2024 AVEC RAR 2024	1 758 799.04 €	397 797.24€	2 156 596.28 €

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir affecter le résultat constaté au titre de l'exercice budgétaire 2024 du budget principal de la commune de la façon suivante :

. **CONSTATE** un excédent de fonctionnement de 397 797.24 €.

. **DÉCIDE** l'affectation :

- d'une fraction du résultat de fonctionnement pour 112 000.41 € au compte 002 (recette de fonctionnement),
- et du solde du résultat de fonctionnement pour 285 796.83 € au compte 1068 (fraction d'excédent de fonctionnement affecté en investissement),

. **REPORTÉ** l'excédent d'investissement de 2 633 784.65 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté).

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur Adam BENAMEUR, adjoint au Maire ayant délégation en matière de finances,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5,
- L'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable à la commune de Santes,
- La délibération du 3 avril 2024 relative au compte administratif 2024 du budget de la commune.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2024 pour le budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'affectation des résultats décrite ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATA CZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

	EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANTES
--	--

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Adam BENAMEUR, adjoint aux finances expose au conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la Loi NOTRe du 7 août 2015 renforçant l'enjeu de transparence budgétaire et notamment l'obligation de tenir un débat budgétaire tel que prévu à l'article L.2312-1 du CGCT,

Vu l'instruction M 57 modifiée précisant les règles de la comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

Vu l'article L.5217-10-4 du C.G.C.T.

Vu la délibération en date du 6 mars 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu la commission finances en date du 22 mars 2024,

Monsieur Le Maire soumet au vote le budget primitif pour le budget principal de la commune est qui s'équilibre comme suit :

En dépenses et recettes de fonctionnement :4 956 430.41 €,
En dépenses et recettes d'investissement :3 825 145.46 €.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Adam BENAMEUR adjoint aux finances et de Mr Le Maire,

APPROUVE le budget primitif 2025 - budget principal de la commune tel que rédigé ci dessus à savoir :

En dépenses et recettes de fonctionnement :**4 956 430.41 €**,
En dépenses et recettes d'investissement :**3 825 145.46 €**.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 25 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 4 voix M. BLONDEL Eric, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

	EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANTES
---	--

VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES 2025

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L.2121-29, L.2311-1 et suivants L.2331-3 et L.2331-11,

Vu le Code Général des Impôts, notamment ses articles 1636B sexies et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal du 6 mars 2025 relative au rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025,

Considérant la nécessité de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2025,

Considérant la suppression de la taxe d'habitation complètement effective depuis le 1er janvier 2023,

Considérant que depuis l'année 2023 le pouvoir de vote des taux de la taxe d'habitation est rétabli sur les résidences secondaires et logements vacants,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Adam BENAMEUR adjoint au Maire ayant délégation des finances et sur proposition de Mr Le Maire,

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

RAPPELLE que depuis 2020 les taux de fiscalité directe communaux restent inchangés,

DECIDE d'appliquer les taux de la fiscalité directe communale pour l'année 2025 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties :..... 42.71 %,

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :.....58,74 %,

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres :..27.60 %.

La recette en résultant est inscrite au budget principal, chapitre 73, article 73111.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMARY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

	EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANTES
---	--

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SANTOISES POUR L'ANNEE 2025

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations Santoises pour l'année 2025 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
APTS	1 500 €
BASKET BALL	14 000 €
CHANTONS ENSEMBLE	300 €
COLLECTIF JAZZ	2 000 €
COOL COUNTRY	300 €
ECOLE DE MUSIQUE	16 000 €
FC SANTES	20 000 €
GYM VOLONTAIRE	1 000 €
KYOKUSHINKAI	1 000 €
JARDINS PARTAGES	1 000 €
LES FETARDS	5 000 €
MA P'TITE TRIBU	200 €
MUSIC A SANTES	5 000 €
NOS ORGUES HAUTS DE FRANCE	450 €
P'TITES BECANES	1 600 €
TENNIS CLUB	8 500 €
TENNIS DE TABLE	3 000 €
WEPPEES NATATION	530 €
TOTAL GENERAL	81 380 €

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 2 exclus

N'ont pas pris part au vote : 1

	EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANTES
---	---

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET ANNEXE AGORA

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal :

L'activité culturelle de la salle AGORA est gérée dans un budget annexe; une subvention de fonctionnement du budget communal est nécessaire pour couvrir un léger delta qui subsiste sur les dépenses de fonctionnement courantes.

Monsieur le Maire dans un contexte budgétaire serré et incertain propose de voter une subvention d'un montant de 30 000 € afin d'alimenter les recettes de fonctionnement du budget annexe.

Cette subvention ne sera versée qu'en cas de besoin.

Monsieur Le Maire propose d'inscrire au compte 6573641 du budget primitif de la commune une somme de 30 000 € en dépenses de fonctionnement et le même montant en recettes du budget annexe Agora au compte 74748.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 30 000 € au budget annexe AGORA,

- **DECIDE D'INSCRIRE** la dépense au compte 6573641 du budget de la commune.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est

un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMARY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

	EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANTES
---	---

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE AGORA

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal :

Considérant que toutes les pièces présentées sont régulières :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'extension du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte administratif pour l'exercice 2024 budget AGORA établi par l'ordonnateur est conforme et n'appelle ni réserves ni observations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le compte administratif du budget annexe AGORA tel que présenté ci-dessous

RÉSULTATS 2024			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES RÉALISÉES	18 887.14 €	142 724.55 €	161 611.69 €
RECETTES RÉALISÉES	6 840.87 €	152 072.51 €	158 913.38 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-12 046.27 €	+ 9 347.96 €	- 2 698.31 €
RÉSULTAT 2023 REPORTÉ	+ 14 087.10 €	+ 32 981.11 €	47 068.21 €
RÉSULTAT 2024	+ 2 040.83 €	+ 42 329.07 €	+ 44 369.90 €

CONSTATE un excédent global de clôture de 44 369.90 €.

REPORTE le résultat de fonctionnement pour 42 329.07 € au compte 002 (recette de fonctionnement),

REPORTE l'excédent d'investissement de 2 040.83 € au compte 001 (recette d'investissement).

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Maire s'est retiré de la salle du conseil municipal au moment du vote du compte administratif.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 1 exclus

N'ont pas pris part au vote : 1

	EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANTES
---	--

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET ANNEXE AGORA

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal :

Considérant que toutes les pièces présentées sont régulières.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'extension du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public et conforme et n'appelle ni réserves ni observations.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

APPROUVE le compte de gestion 2024 budget annexe AGORA.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMARY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

	EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SANTES
--	--

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE AGORA

Monsieur Adam BENAMEUR, adjoint aux finances expose au conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la Loi NOTRe du 7 août 2015 renforçant l'enjeu de transparence budgétaire et notamment l'obligation de tenir un débat budgétaire tel que prévu à l'article L.2312-1 du CGCT,

Vu l'instruction M 57 modifiée précisant les règles de la comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

Vu l'article L.5217-10-4 du C.G.C.T.

Vu la délibération en date du 6 mars 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu la commission finances en date du 22 mars 2024,

Monsieur Le Maire soumet au vote le budget primitif pour le budget annexe AGORA de la commune qui s'équilibre comme suit :

En dépenses et recettes de fonctionnement :160 600.00 €,
En dépenses et recettes d'investissement :10 040.83 €.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Adam BENAMEUR adjoint aux finances et de Mr Le Maire,

APPROUVE le budget primitif 2025 - budget annexe AGORA de la commune tel que rédigé ci dessus à savoir :

En dépenses et recettes de fonctionnement :160 600.00 €,
En dépenses et recettes d'investissement :10 040.83 €.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 25 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 M. BLONDEL Eric, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

FIXATION DES TARIFS POUR LE CENTRE DE LOISIRS ETE 2025

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'avant l'ouverture des inscriptions pour le centre de loisirs de la période estivale 2025 il convient d'en fixer les tarifs selon trois principes :

- un tarif inchangé,
- une tarification journalière, à la semaine et à la présence pour la garderie,
- un allongement de la durée d'ouverture du centre de loisirs d'une dizaine de jours qui s'achèvera donc le mardi 26 août au soir cette année.

Le tableau récapitulatif est joint en annexe à la présente délibération.

Le dispositif prévoit le renouvellement de l'octroi d'un abattement de 50 % accordé aux agents de la commune qui inscrivent leurs enfants au centre de loisirs.

En outre tout dépassement d'horaires à la garderie du soir (fermeture à 18 h 00) sera facturé à 4,00 € le quart d'heure supplémentaire entamé et par enfant.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide,

ADOpte la tarification tel que repris au tableau joint en annexe pour les centres de loisirs de l'été pour l'année 2025,

AUTORISE Mr le Maire à émettre les titres et prélèvements correspondants

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au compte 70632 - Redevances à caractère de loisirs.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

**MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A L'ASSOCIATION "LE RUCHER D'ENTENTES"
POUR L'INSTALLATION DE RUCHES - PARCELLE AM 87**

Dans le cadre de ses actions en faveur du Développement Durable et de son plan « Nature en ville » voté au Conseil Municipal du 17 décembre 2020, la Ville s'est engagée à développer, accompagner et poursuivre les projets de ruchers sur son territoire.

Pour faire suite à la renonciation de la convention par l'association « L'ABEILLE NOIRE DES WEPPES » au profit d'une nouvelle association santoise « LE RUCHER D'ENTENTES », il convient donc de proposer une nouvelle convention de mise à disposition de ce terrain.

Celui-ci est situé rue Koenig, derrière le Centre Arts&Loisirs, et occupé conjointement par l'association « TERRAIN D'ENTENTES », le jardin partagé de Santes.
L'association « LE RUCHER D'ENTENTES » s'engage :

- A assurer l'entière gestion des ruches,
- A assurer l'entretien du terrain mis à disposition,

La mise à disposition du terrain sera consentie pour une durée de deux années.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation à titre précaire du domaine privé de la commune et tout document relatif à ce partenariat.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita est un vote par pouvoir de DESSEIN Martine, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de HANNUS Bertrand, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine est un vote par pouvoir de HECQUET Audrey, M. DUVERT Jérôme est un vote par pouvoir de BENAMEUR Adam, M. GAILLOT Francis, M. GARIN Nathalie, M. GRESS Geoffrey est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy est un vote par pouvoir de WAQUET Nadège, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie est un vote par pouvoir de MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme TACQUET Isabelle est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, Mme THIBAUT Sophie, Mme WAQUET Nadège, M. Xavier BOUSSEMARY

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Le Secrétaire de séance,
BENAMEUR Adam

Fait à Commune de Santes,
Le 09-04-2025 ,
Le Maire,
M. BELABBES Hiazid